

Forum SECONAF - Termes de Référence

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction	3
2. La mission de SECONAF	4
3. Les résultats attendus	4
4. Le Statut de membre de SECONAF	5
5. Le Secrétariat de la Coalition	5
6. Le Comité Exécutif de SECONAF	6

1. Introduction

Plus que partout ailleurs dans le monde, l'Afrique francophone souffre d'un manque réel de ressources humaines et financières dédiées à la santé de la reproduction et plus particulièrement à la sécurisation des produits. Selon les données du projet USAID/DELIVER, 10 des 14 pays francophones interrogés à ce propos dans le cadre de l'Enquête sur les indicateurs de sécurité contraceptive 2015¹ ont rapporté des ruptures de stock d'un produit ou plus au niveau central au cours des 12 mois précédents. Du fait des ruptures de stock et du manque d'attention portée à la santé de la reproduction, les femmes de la région n'ont que peu d'accès à des produits de santé de la reproduction abordables, diversifiés et de qualité.

Dans une enquête menée en 2014 incluant 17 pays francophones, le taux de prévalence contraceptive moderne (mCPR) moyen chez les femmes mariées était de 17%, et pouvait être aussi faible que 10% en République Démocratique du Congo, en Guinée et au Tchad. Dans 09 pays francophones d'Afrique de l'Ouest, l'indice synthétique de fécondité moyen est de 5,5 enfants par femme, ce qui représente le double de l'Asie et plus du triple de l'Europe.² Les besoins non satisfaits en méthodes modernes de contraception dans ces mêmes pays étaient en moyenne de 30%, avec la République Démocratique du Congo et la République du Congo qui enregistre un taux supérieur à 40%.³

Cette situation peu satisfaisante de la Sécurité des produits de santé de la reproduction (SPSR) en Afrique francophone résulte du fait que la plupart de ceux qui ont le potentiel d'opérer un changement réel sont dépourvus du pouvoir et des outils nécessaires. Ils ignorent souvent les succès accomplis dans d'autres parties du monde, sont marginalisés sur le plan linguistique, ne connaissent pas les outils qui existent ou ne disposent pas des ressources nécessaires pour leur utilisation. La SPSR demeurera un sérieux défi dans la région tant que ces problèmes n'auront pas été résolus.

Pour relever les défis auxquels la région fait face, la Coalition pour les produits de santé de la reproduction (la Coalition)⁴ et ses partenaires régionaux ont mis sur pied, en juin 2011, un forum pour la SPSR appelé « La Sécurité Contraceptive en Afrique Francophone ». Le Forum, dénommé SECONAF, est un des mécanismes de mise en œuvre (MMO)⁵ de la Coalition dont les organisations membres sont des acteurs basés en Afrique francophone ou qui manifestent un intérêt pour cette région. Il constitue une communauté de pratique au sein de laquelle les membres ont la possibilité de traiter de questions spécifiques à la région les intéressant dans leur propre langue.

SECONAF apporte une valeur ajoutée au travail des organisations membres en les accompagnant pour accomplir ensemble ce qu'elles ne pourraient faire seules. Il met à la disposition de ses membres une plateforme pour la collaboration technique et la résolution de problèmes. Le Forum favorise le partage d'expertise et d'expériences pertinentes, tout en contribuant à une plus grande efficacité par le biais d'une coordination renforcée et une meilleure harmonisation. Le plaidoyer mené par SECONAF et appuyé par la Coalition contribue au renforcement de la sensibilisation sur les problèmes d'approvisionnement en produits de santé de la reproduction au niveau régional.

¹ USAID DELIVER Project Contraceptive Security Indicators Data 2015 - Pays francophones interrogés : Ruptures de stock rapportées: Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mauritanie, Togo, Mali, Niger, Cameroun, et la République Démocratique du Congo.

Ruptures de stock non rapportées: Bénin, Guinée, Rwanda et Sénégal.

² Ouagadougou Partnership. Family Planning: Francophone West Africa on the Move, A Call to Action. 9 pays référencés: Sénégal, Mali, Burkina Faso, Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Guinée, Niger.

³ Données sur le CPR et les besoins non satisfaits soumises par Emily Sonneveldt de Track20/Avenir Health. Les chiffres sont une moyenne du taux CPR rapporté dans les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, DRC, Cameroun, Congo, Togo, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Mauritanie, Niger, Tchad, Mali, Burundi, Rwanda, Djibouti.

⁴ La Coalition pour les Produits de Santé de la Reproduction (la [Coalition](#)) est le plus grand réseau d'organisations de la santé de la reproduction dans le monde. A plus que 300 organisations, les membres enjambent les secteurs publique, commerciale et non-lucratif - qui jouent tous un rôle vital pour assurer la SPSR. La Coalition convoque et catalyse l'intelligence collective et les énergies de ses membres avec l'objectif principal de s'assurer que toutes les personnes sont en mesure d'accéder et d'utiliser des produits de santé de la reproduction abordables et de qualité, y compris un large choix de méthodes contraceptives, nécessaire pour assurer leur mieux santé sexuelle et reproductive.

⁵ Actuellement, les MMO de la Coalition comprennent les trois les groupes de travail, les trois groupes thématiques (caucuses) et les deux forums régionaux dont SECONAF et el Foro Latinoamericano y del Caribe para el Aseguramiento de Insumos de SR (ForoLAC).

2. La mission de SECONAF

En tant que mécanisme de mise en œuvre de la Coalition, SECONAF appuie la mission de cette dernière qui est de rassembler une diversité de partenaires et de mobiliser leur force collective. Ceci permet à des pays à revenu faible et intermédiaire d'accroître l'accès de leur population à une gamme complète de produits de santé de la reproduction de qualité à des prix accessibles.

La Vision de SECONAF est que *Toutes les personnes d'Afrique Francophone peuvent choisir, accéder à et utiliser des produits abordables et de qualité pour assurer leur bonne santé sexuelle et reproductive.*

Dans le cadre de cette vision globale, SECONAF se donne pour mission de *Rassembler une diversité de partenaires et de mobiliser leur force collective pour améliorer l'accès à toute une gamme de produits de Santé sexuelle et reproductive (SSR) abordables et de qualité en Afrique francophone.* Ainsi, les partenaires réunis au sein du Forum SECONAF peuvent renforcer leur pouvoir et leurs capacités à améliorer l'accès des femmes de la région à une gamme complète de produits de santé de la reproduction de qualité⁶.

3. Les résultats attendus

Les principaux résultats attendus de SECONAF sont, entre autres :

- Une meilleure compréhension des opportunités et des défis de la SPSR en Afrique francophone;
- Une plus grande perception de la SPSR comme composante essentielle d'un programme de santé de la reproduction fonctionnel;
- Une orientation vers la solution des problèmes nationaux et l'émergence de nouvelles idées et connaissances propres à la région;
- Un engagement des décideurs nationaux à la réalisation de la SPSR suscité par les organisations à la base;
- Une base des ressources humaines et financières élargie pour renforcer la SPSR dans la région.

Pour réaliser ses objectifs, SECONAF mettra en œuvre les stratégies suivantes :

- Un échange constant des connaissances et des meilleures pratiques dans le domaine de la SPSR ;
- L'augmentation du nombre d'organisations membres tout en élargissant leurs domaines d'intervention;
- La promotion d'une plus grande collaboration avec les initiatives régionales telles que le Partenariat de Ouagadougou, FP2020, AgirPF, UNFPA Supplies, le projet SWEED et la Commission des Nations Unies pour les Produits vitaux pour la santé des femmes et des enfants (UNCoLSC);
- La facilitation pour susciter une participation active des membres de SECONAF à des événements stratégiques aux niveaux national, régional et mondial;
- L'inspiration de nouvelles idées et pensées à travers l'allocation de petites subventions, l'appui technique et le partage des informations, particulièrement entre les pays du sud;
- La promotion de la maîtrise de trois domaines stratégiques (engagements, ruptures de stocks, développement des marchés) en étroite collaboration avec les activités planifiées par la Coalition;
- La mobilisation des ressources pour son fonctionnement et l'aide aux membres.

⁶ Bien que le nom de SECONAF fasse seulement référence aux produits contraceptifs, SECONAF inclue aussi d'autres produits de santé de la reproduction en général

4. Le Statut de membre de SECONAF

En accord avec la politique et les termes de référence de la Coalition, le statut de membre du Forum SECONAF est attribué à l'individu, qui n'engage pas obligatoirement son organisation. Les membres peuvent ainsi s'engager dans les discussions et les activités du Forum. Toutefois, la pleine participation, le droit de vote et autres privilèges ne sont obtenus qu'en cas d'adhésion au Forum des organisations qui les emploient ou qui les sponsorisent.

Le statut de membre de SECONAF est possible pour tout membre institutionnel de la Coalition basé en Afrique francophone ou qui manifeste un intérêt particulier pour cette région. Toute organisation remplissant ces critères peut faire une demande d'adhésion à SECONAF.

Ce statut de membre de SECONAF est reconnu à travers l'inclusion du nom de l'organisation au sein de [la page web](#) de SECONAF et des individus dans la liste officielle des membres du Forum.

Le statut de membre institutionnel de SECONAF donne droit aux privilèges suivants :

- L'appui de SECONAF pour constituer des réseaux avec d'autres membres du Forum et des sociétés affiliées;
- La participation aux rencontres du Comité Exécutif et/ou de SECONAF;
- La participation à la gouvernance du Forum, à savoir élire et exercer les fonctions de représentant de toute communauté de pratique dans laquelle ils sont impliqués, exercer les fonctions de membre du Comité Exécutif, y compris la fonction de Président de ce Comité;
- L'obtention de financements de la Coalition à travers des ressources telles que le Fonds pour l'Innovation.

5. Le Secrétariat de la Coalition

En tant que mécanisme de mise en œuvre de la Coalition, SECONAF bénéficie de l'appui administratif, logistique et technique de cette dernière. Cet appui est fourni par le personnel du Secrétariat de la Coalition dont fait partie le Conseiller Régional, Facilitateur du Forum basé à Dakar au Sénégal.

Le Conseiller Régional rend compte au Secrétariat de la Coalition dont il est employé et sert d'interface avec le Forum et ses organes de décision et de mise en œuvre des activités. A cet effet, il est chargé de piloter les principales tâches du Secrétariat vis-à-vis du Forum.

Les principales tâches du Secrétariat sont:

- Coordonner les réunions et téléconférences des communautés de pratique et du Comité Exécutif;
- Partager l'information, produire un bulletin d'informations et mettre à jour la présence en ligne de SECONAF dans les médias sociaux;
- Gérer l'adhésion formelle à SECONAF;
- Faciliter les interactions entre les communautés de pratique de SECONAF et les mécanismes de mise en œuvre de la Coalition;
- Animer dans la région un réseau d'acteurs issus des institutions gouvernementales, de la société civile, du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers.

6. Le Comité Exécutif de SECONAF

Le Comité Exécutif est l'organe suprême de gouvernance de SECONAF. Il est chargé de s'assurer de la conformité des actions menées avec la vision, la mission et les objectifs du Forum et de la Coalition ; de veiller au respect des orientations définies pour le fonctionnement de SECONAF; d'approuver les décisions stratégiques ; et d'appuyer le bon fonctionnement du Forum.

Une autre responsabilité majeure du Comité Exécutif est la planification. Cette responsabilité consiste à guider et approuver les orientations de la planification stratégique et l'élaboration du plan de travail; assurer la pérennité de la stratégie du Forum ; et appuyer les activités de mobilisation des fonds de SECONAF.

Enfin, le Comité Exécutif est responsable de la supervision de tout le suivi et évaluation. Spécifiquement, il approuve les plans de suivi et évaluation; procède à des revues périodiques de la progression des activités prioritaires du Forum et vérifie dans quelle mesure les plans d'action des groupes thématiques contribuent à la réalisation de la mission du Forum.

a. Réunions du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se réunit au moins une fois par an et de façon trimestrielle par téléconférence pour faire la revue des progrès de SECONAF et traiter des questions stratégiques pour le bon et actif fonctionnement du Forum. Il fournit les orientations relatives à la préparation des réunions du Forum au Secrétariat et approuve l'agenda final des réunions. Les coûts du temps et des voyages des membres pour participer aux réunions sont pris en charge par leurs institutions. Néanmoins, il peut y avoir des cas où des membres du Comité sont soutenus financièrement.

Le Secrétariat du Forum prépare l'agenda des réunions et les documents de base en consultation avec le Président du Comité Exécutif et avec la contribution de ses membres. Le suivi des réunions est aussi assuré par le Secrétariat du Forum. Le Secrétariat prépare les comptes rendus et la documentation des décisions et les distribue à l'ensemble des membres du Forum.

Les décisions du Comité sont prises par consensus. Le quorum pour la tenue de réunions est atteint si les deux tiers des membres du Comité Exécutif sont présents.

b. Statut de membre du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est composé de douze (12) membres, issus d'organisations membres du Forum. Sa composition reflète les domaines d'intervention actuels du forum. Les organisations représentées dans le Comité Exécutif sont susceptibles de changer dans le temps, mais il est crucial que le Comité comprenne en son sein les représentants des acteurs aussi bien étatiques que non-étatiques, le secteur privé, les principaux bailleurs de fonds de la région et la société civile. Par exemple, les institutions composant le Comité Exécutif pourraient être les suivantes:

- Les agences bilatérales et multilatérales spécialisées dans la Sécurité des produits de la santé de la reproduction (SPSR) dans la région;
- Les agences gouvernementales et/ou intergouvernementales de la région ayant un rapport avec la SPSR;
- Les organisations de la société civile actives et les initiatives régionales clés ayant un rapport avec la SPSR;
- Les institutions universitaires et de recherche sur les questions de SPSR;
- Les Organisations régionales de marketing social/secteur privé; et
- Le Secrétariat de la Coalition (ex officio).

Le statut de membre du Comité Exécutif est dévolu à l'organisation à laquelle le membre du Comité est affilié. Au cas où un membre du Comité Exécutif quitte sa fonction avant la fin du mandat du Comité, l'organisation à laquelle il est affilié peut désigner un remplaçant pour le reste de la durée du mandat qu'il exerçait. A la fin de ce mandat, de nouvelles élections devraient être organisées pour remplacer le membre sortant.

Seule une organisation membre peut être représentée au sein du Comité Exécutif. Exception est faite pour l'organisation du Président, vu que le rôle de Président est dévolu à l'individu et non à l'organisation à laquelle il ou elle est affilié(e). La durée du mandat de toute organisation membre du Comité Exécutif est de deux ans renouvelables une (1) fois.

Quatre mois avant la date de nouvelles élections du Comité Exécutif, le Secrétariat fera un appel à nomination destiné à l'ensemble des organisations membres de SECONAF. Les propositions reflèteront les recommandations du Comité Exécutif visant à s'assurer d'une composition équilibrée du Comité dans sa phase d'évolution.

Seules les personnes employées par les organisations membres du Forum sont habilitées à proposer des nominations au Comité Exécutif; et seules les personnes employées par les organisations membres du Forum sont éligibles pour des nominations au Comité Exécutif.

Le vote pour élire les membres du Comité Exécutif est organisé par le Secrétariat de la Coalition et est conduit électroniquement. Lors des élections pour choisir les membres du Comité Exécutif, chaque organisation membre du Forum dispose du même nombre de voix. Sauf si décidé autrement dans le futur, chaque organisation dispose d'une voix au moment du vote. Dès la validation des résultats du vote, chaque membre du Comité Exécutif devra signer une lettre d'engagement par laquelle il adhère aux règles de fonctionnement du Comité, à savoir:

- Etre un membre actif du Comité en lui consacrant au moins l'équivalent d'une (1) journée de travail par mois;
- Participer activement à l'approbation des décisions stratégiques et à la validation des plans de travail;
- Appuyer le bon fonctionnement du Forum en assurant le contrôle de la conformité des actions envisagées avec les orientations définies;
- Valoriser son rôle au sein du Comité avec :
 - La participation aux quatre (4) réunions trimestrielles. L'absence à la moitié de ces réunions, soit deux (2) sans raison valable étant considérée comme un motif de révocation;
 - La participation à la réunion annuelle du Comité Exécutif;
 - L'appui à l'élaboration et la validation des documents;
 - La participation active à la mise en œuvre des actions du Comité.

c. Présidence

Le Comité Exécutif est dirigé par un Président qui occupe la plus haute fonction dans la structure de gouvernance du Forum. Le Président dirige les opérations par lesquelles le Forum s'investit en matière de SPSR afin de forger les liens vitaux, créer les ouvertures à la communauté mondiale et régionale, baliser le chemin vers le futur et renforcer le pouvoir de partenariat du réseau régional pour maximiser son impact. Le Président convoque et dirige aussi bien les réunions annuelles du Forum que les autres réunions de son Comité Exécutif. Le Président travaille en étroite collaboration avec le Conseiller Régional, Facilitateur du Forum, pour une mise en œuvre effective des décisions du Comité et la coordination générale des activités du Forum.

Le Président est élu par les membres du Comité Exécutif pour un mandat de deux ans. Ce mandat peut être renouvelé une (1) fois, sous réserve d'approbation du Comité. Le vote pour élire le Président du Comité Exécutif est organisé par le Secrétariat de la Coalition et est conduit électroniquement. Chaque membre du Comité Exécutif, à l'exception du Secrétariat, a droit à une voix lors de l'élection du Président. Le Secrétariat est habilité à voter seulement si le vote est serré et ne permet pas de départager les candidats.

Contrairement aux autres membres du Comité Exécutif, pour lesquels le statut de membre est dévolu à l'organisation qu'ils représentent, le rôle de Président est dévolu à la personne élue. Au cas où le Président devrait quitter son poste avant la fin de son mandat, son organisation n'a pas le droit de nommer un remplaçant issu de son personnel. De nouvelles élections doivent être organisées. Ainsi, si en cours de mandat le Président quitte son organisation pour une autre organisation membre, il reste à son poste et pourra prétendre au renouvellement de son mandat, en respect des règles qui gouvernent le fonctionnement du Comité Exécutif. Dans le cas où il n'intègre pas une organisation membre ou si sa nouvelle activité n'est pas en lien avec l'un des domaines d'intervention du FORUM, il est autorisé à terminer son mandat en cours mais, il ne pourra pas prétendre à son renouvellement.

L'éligibilité au poste de Président est acceptée pour tout individu employé par une organisation membre du Forum, que cette organisation soit actuellement représentée au sein du Comité Exécutif ou non. Les nominations pour le poste seront acceptées à partir de quatre mois avant les prochaines élections.

Seules les personnes employées par les organisations membres du Forum sont habilitées à proposer des nominations pour le poste de Président; et seules les personnes employées par les organisations membres du Forum sont éligibles pour une nomination pour le poste de Président.

Afin d'éviter les conflits d'intérêt, l'organisation dont le président est issu n'est pas éligible pour présenter des propositions dans le cadre du Fonds pour l'Innovation à travers le Forum SECONAF. Toutefois, l'organisation peut soumettre des propositions en passant par tout autre mécanisme de mise en œuvre de la Coalition.

d. Révocation d'un membre du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif, y compris le président, peuvent être révoqués sur proposition du président ou de tout autre membre dudit Comité. Cette demande peut être justifiée par l'absence, sans motif valable, à deux (2) des quatre (4) réunions trimestrielles du Comité ou par tout autre motif jugé recevable par au moins la moitié des membres. Toutefois, pour être valable, la révocation doit être approuvée, par vote, par la majorité des membres du Comité Exécutif incluant le membre visé par la révocation. Le scrutin, mené électroniquement, est considéré comme valable même si le membre concerné s'abstient de voter, à condition d'avoir été dûment invité à participer au scrutin. La révocation est approuvée si elle obtient la majorité simple du collège électoral, c'est-à-dire la majorité du nombre de membres du Comité Exécutif et non la majorité des suffrages exprimés.

Avant de mettre en œuvre le vote, le Comité Exécutif doit informer le membre concerné de ce qui lui est reproché et lui offrir l'opportunité de s'exprimer à ce sujet. Le président du Comité Exécutif est chargé de le faire par écrit ou lors d'une conversation dont les minutes sont consignées et soumis aux membres du Comité, incluant le membre concerné. Ce dernier dispose alors de quinze (15) jours calendaires pour fournir des éléments de réponse et exprimer sa position.